



Famille du média : PQN (Quotidiens nationaux)

Périodicité : Quotidienne Audience: 773000

Sujet du média : Economie-Services







Edition: 28 novembre 2022

P 32

Journalistes : Laurent Thévenin

et Elsa Dicharry Nombre de mots: 690

p. 1/1

FRANCE

Artificialisation des sols : l'exécutif donne des gages aux élus locaux

ENVIRONNEMENT

Emmanuel Macron et Elisabeth Borne ont promis de ne pas pénaliser les territoires qui accueilleront de grands projets d'infrastructures.

Ils veulent mieux tenir compte des efforts de « renaturation ».

Laurent Thévenin alaurentthevenin 🔊 et Elsa Dicharry **y** @dicharry_e

L'exécutif calme le jeu sur les modalités de mise en œuvre du « zéro artificialisation nette » (ZAN) des sols, qui impose dans un premier temps aux collectivités locales de réduire de moitié leur consommation d'espaces d'ici à 2031. Le sujet figure en effet en tête des inquiétudes des élus locaux, comme l'a reconnu Emmanuel Macron mercredi soir devant un millier de maires à l'Elysée. D'où des concessions accordées, même si l'objectif du ZAN introduit par la loi Climat et Résilience est « une très bonne idée », selon le président de la République.

« Nous adapterons rapidement, en associant l'Association des maires de France (AMF), le décret relatif à la nomenclature de l'artificialisation, pour qu'il soit plus lisible et opérationnel », a déclaré la Première ministre, Elisabeth Borne, jeudi après-midi dans son discours de clôture du Congrès des maires. Déjà, mi-septembre, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, Christophe Béchu, avait promis que le gouvernement reverrait sa copie sur le sujet. Mais depuis, rien n'avait bougé.

Des garanties pour les territoires ruraux

« Nous voulons également tenir compte des projets de renaturation », a ajouté jeudi la Première ministre. De quoi répondre aux attentes de l'AMF, qui avait attaqué devant le Conseil d'Etat deux décrets d'application de la loi Climat et Résilience relatifs au ZAN. En l'état, les textes reviennent, par exemple, à compter comme des espaces artificiels les jardins privés.

Comme promis par le chef de l'Etat, l'approche sera par ailleurs « territorialisée et différenciée ». Pas question non plus de pénaliser les territoires qui accueilleront des projets d'intérêt national.

« Je vous confirme que les projets d'envergure nationale, comme les lignes à grande vitesse ou les grands projets d'infrastructure, ne seront pas décomptés à l'échelle de chaque région mais bien à l'échelle nationale », a ainsi assuré Elisabeth Borne. La liste des projets concernés doit être arrêtée au premier trimestre 2023.

L'exécutif a également donné des gages aux territoires ruraux. « Nous voulons garantir que toutes les communes rurales puissent bénéficier d'une possibilité de construction, en particulier lorsqu'elles ont peu construit par le passé », a indiqué la Première ministre.

Sortir d'une vision « arithmétique »

Autre ouverture: « Mon gouvernement est prêt à travailler avec vous si vous souhaitez faire évoluer la fiscalité locale pour mieux l'adapter aux exigences de sobriété foncière », a-telle proposé aux maires, sans donner plus de précisions.

Le ministre délégué à la Ville et au Logement, Olivier Klein, a de son côté estimé que le ZAN était « une

belle ambition », mais qu'il « ne devait pas entrer en opposition avec le besoin de loger les Français ».

« Elisabeth Borne a ouvert un certain nombre de portes sur les sujets techniquement les plus contradictoires, s'est réjouit François Rieussec, le président de l'Union nationale des aménageurs (Unam). Il faut maintenant s'atteler à la réécriture des textes, pour que cette loi qui a de bons objectifs produise de bons effets. ». Il insiste notamment sur la nécessité de ne pas avoir une vision purement « arithmétique » de la lutte contre l'artificialisation

Aujourd'hui, les lignes TGV mais aussi les pistes cyclables ou les projets d'énergie renouvelable - qui participent à la lutte contre les émissions de CO₂ – comptent dans l'artificialisation.

Mais plus globalement, il n'est pas tenu compte de la nature de l'artificialisation, regrette l'Unam. La construction d'un programme immobilier quelconque est ainsi prise en compte de la même façon que celle d'un programme de haute qualité environnementale. Dans ce domaine, l'Unam espère faire bouger les lignes. ■

« Les projets d'envergure nationale, comme les lignes à grande vitesse [...], ne seront pas décomptés à l'échelle de chaque région mais bien à l'échelle nationale.»

ÉLISABETH BORNE Première ministre

